L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE [illegible]

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 15 MAI.

Revue des Journaux.

Le rapporteur du *Picayune* s'étant, à l'instar de ses entreprenants collègues du nord, lancé dans le commerce des entrevues et ayant fourni à M. Kellogg l'occasion de s'expliquer sur beaucoup de choses, notre confrère de la rue du Camp fait des commentaires sur le document dont il a bien voulu orner ses colonnes. M. Kellogg croit qu'il exercera les fonctions de gouverneur jusqu'en 1877, à moins que le congrès, "seul tribunal qui ait juridiction dans les matières de ce genre", ne le [illegible]. La constitution, répond le *Picayune*, déclare que chaque chambre sera juge de l'élection et des qualités de ses membres, mais [illegible] d'État, et le [illegible] n'autorise pas les [illegible] à se prononcer sur les qualités de ces derniers. M. Kellogg, continue le *Picayune*, n'ignore pas que le congrès ne l'a pas créé gouverneur et ne le maintient pas dans ses fonctions; pourquoi donc le ferait-il? C'est à M. Grant que nous sommes redevables de l'illégal qui nous régit en ce moment, et lorsque la créature du président parle du congrès, il veut dire les deux chambres obéissant à la volonté de M. Grant.

M. Kellogg ayant dit au rapporteur que le résultat, tel qu'il a été annoncé par les officiers d'alors, ne saurait être accepté comme indice du véritable vote, le *Picayune* relève ses assertions à l'endroit du pouvoir que M. Warmoth exerçait à cette époque, pouvoir que M. Kellogg et sa législature se sont bien gardés d'abandonner, mais qui a servi de prétexte aux mesures arbitraires dont nous avons été les victimes. En effet, ajoute notre confrère, les radicaux de la Louisiane n'auraient pas obtenu à Washington le scandaleux succès dont ils se flattent et pourtant à cette heure, s'ils n'avaient réussi à persuader aux chefs que [illegible] de Kellogg et de ses amis assurerait infailliblement le triomphe du [illegible] de l'Illinois.

—Les conservateurs, [illegible], ont eu beau [illegible], devant les sénateurs, que les oiseaux de passage avaient fabriqué six mille votes pour emporter l'élection, la [illegible] tater et stigmatiser le fait, le congrès, dans son [illegible] à jouir de ses vacances, [illegible] d'aborder et de décider une question qui est [illegible] Louisiane [illegible] ner carte blanche à M. Grant et M. Kellogg nous commande aujourd'hui.

Le *Times* consacre un article à Pinchback, dont la dernière dépêche, adressée à M. Kellogg, est un modèle d'outrecuidance. Le voisin du *Republican* semble avoir bien envie de s'écrier: que les temps sont changés! mais il se contente de le penser.

"Agissez promptement et vigoureusement jusqu'à ce que l'opposition soit complètement écrasée," hurle, de New York, notre parvenu de couleur.

Pinchback, dit le *Times*, est un de ceux qui n'apprécient la liberté qu'autant qu'elle leur permette de gêner les autres. Il occupe, depuis la guerre, un rang auquel il n'a nul droit, et il a manié des sommes immenses qu'il n'a jamais gagnées. [illegible] il a été l'instrument dont on s'est servi pour égarer les hommes ignorants de sa race. C'est par son insolente entremise que l'usurpation si énergiquement dénoncée par le comité du sénat a été inaugurée. La dépêche venant d'un pareil individu ressemble énormément à de l'impertinence. Qui a fait de Pinchback le conseiller de Kellogg et le champion de l'usurpation? N'étaient les gens de son calibre, qui plient le genou pour que la bassesse leur rapporte quelque chose, la Louisiane ne serait pas dans la triste position où nous la voyons actuellement.

La feuille de la rue du Camp croit que ce sont des êtres tels que le petit Pinchback et des incendiaires tels que Ward, qui ont inspiré aux nègres l'amour des places où les dupes n'ont trouvé que la malédiction.

Nous avons vainement cherché dans le *Republican* un article qui méritât une analyse.

Le *Herald* explique les raisons qui ont porté le pseudo-juge Hawkins à déclarer inconstitutionnelle la loi 81, qui décide que les taxes arriérées dues avant 1872 formeront un fonds spécial destiné à payer les mandats émis avant le 1er janvier 1872. Cette loi ne faisait pas l'affaire des porteurs de mandats Kellogg, et Hawkins l'a mise de côté après un semblant de défense de l'auditeur.

Le *Herald* prend à partie Pinchback et démontre que ce vulgaire ambitieux n'est qu'un démagogue incendiaire, ce qui n'est pas douteux.

Les élections du 27 avril en France.

L'ÉMOTION A PARIS.

Nous empruntons à la *Patrie* du 29 avril les résultats et renseignements suivants:

ÉLECTIONS DU 27 AVRIL 1873.

RÉSULTAT GÉNÉRAL DE L'ÉLECTION DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Electeurs inscrits	457,786
Votants	342,701
Barodet	180,146
Rémusat	135,467
Stoffel	27,088

BOUCHE-DU-RHONE.

M. Edouard Lockroy, radical, contre M. Frédéric Passy, candidat républicain conservateur, par 53,995, contre 16,454. (Il manque un canton.)

CORRÈZE.

M. Latrade, républicain, élu, contre M. Joseph Brunet, conservateur, par 35,576 voix; contre 17,503.

GIRONDE.

M. Dupouy, radical, contre M. Maître, conservateur, par 55,609 voix, contre 35,976.

JURA.

M. Wladimir Gagneur, radical, 35,469 voix.
M. de Mérona, monarchiste, 14,688.

MARNE.

M. A. Picart, radical, est élu par 31,226 voix.
Ont ensuite obtenu: Le général Boissonnet, 23,082; M. Royer Collard, 6,723; M. Barba Debigneocourt, 4,388.
Bulletins nuls, 1,857.

MORBIHAN.

M. du Bodan, monarchiste, élu, contre M. Beauvais, républicain, par 45,482 voix, contre 30,985.

NIÈVRE.

Toutes les probabilités sont en faveur du docteur Turigny, radical, contre M. Ernest Gillois, conservateur.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les élections d'hier n'ont occasionné dans les huit départements où elles ont eu lieu, aucun désordre.

Le bruit de la démission de M. de Rémusat est dénué de fondement.

Bordeaux, 28 avril, 11 h. 10 matin.
Résultat officiel: M. Dupouy est élu par 54,635 voix. M. Maître en a obtenu 35,537, et M. Dumas 1,488. Il ne reste plus à connaître que le vote de quelques communes peu importantes. La ville est tranquille. Froid et pluie.

Vannes, 28 avril, 10 h. 12 matin.
Résultats connus de l'élection:
M. Beauvais, républicain, 32,676 voix.
M. Du Bodan, légitimiste, 47,993.

Nevers, 28 avril.
Elections complémentaires. Résultat connu sauf dix-huit communes:
Dr Turigny, radical.......31,696
M. Gillois, conservateur.......30,959

Lons-le-Saulnier, 28 avril.
Résultat connu des élections moins deux cantons:
M. Gagneur.......35,400 voix (élu).
M. de Mérona.......14,600

Hier soir, à partir de l'heure de la fermeture du scrutin, tous les ministres présents à Paris étaient réunis à l'Elysée. Ce n'était pas un conseil permanent, cependant, mais une réunion sans caractère officiel. Jusqu'à une heure avancée, le gouvernement a gardé la conviction que M. de Rémusat aurait une majorité écrasante; mais peu à peu, les rapports de police sur l'attitude des votants, dans les quartiers excentriques, sont venus modifier les espérances de M. Thiers, et à six heures on ne comptait plus que sur une victoire modeste. La déception n'a été complète qu'à dix heures et demie. A ce moment, les chiffres donnaient 135,000 pour Barodet, et 89,000 pour M. de Rémusat. A onze heures, on annonçait 175,000 pour M. Barodet, et 115,000 pour M. de Rémusat. C'était la défaite. M. Thiers et ses ministres étaient réellement stupéfaits, sinon attérés. Dans l'entourage présidentiel, on avait gardé moins longtemps les illusions du maître; mais on croyait à un balletage. M. Thiers s'est montré fort irrité.

Pendant toute la soirée, il y a eu à l'Elysée un grand mouvement d'allées et venues de députés appartenant au centre gauche. M. Thiers s'est entretenu avec plusieurs d'entre eux.

Au ministère de l'intérieur, l'émoi est fort grand. La [illegible] cependant, parce que M. Goulard ne s'était jamais fait de grande illusion sur le résultat final, et les renseignements particuliers des [illegible] l'avaient préparé [illegible] échec, du moins à une lutte acharnée.

A côté de la question électorale, qui faisait au ministère de l'intérieur l'objet de nombreux et tristes commentaires, se plaçaient les nouvelles plus ou moins politiques, mais ayant toutes un certain caractère de véracité, touchant la retraite de M. Jules Simon. On assurait que le ministre de l'instruction publique s'était plaint très amèrement à M. Thiers du désaveu que lui avait infligé M. de Goulard et qu'il avait offert sa démission immédiatement. M. le président ne l'aurait pas acceptée, et aurait ajourné toute solution de conflit après les élections.

[illegible]

Il doit y avoir aujourd'hui une réunion non officielle d'un certain nombre de membres de la commission de permanence pour arrêter la conduite à tenir.

On disait que la commission de permanence elle-même se réunirait extraordinairement jeudi. Cette version était assez accréditée hier au ministère de l'intérieur.

Hier soir, M. de Rémusat, tout à fait démoralisé par le succès de Barodet, a présenté sa démission de [illegible], ne voulant pas affronter les [illegible] de l'Assemblée. M. Thiers s'est efforcé de dissuader son ministre de cette résolution, qu'il considérerait comme une espèce de désertion. Jusqu'à présent, on ne dit pas que M. de Rémusat ait renoncé aux conseils de M. Thiers.

Hier soir, de 9 heures à minuit, toute la ligne des boulevards, à partir de la rue Basse-du-Rempart, où siégeait le comité Stoffel, jusqu'au Château-d'Eau, la foule a été immense. Toute la population des faubourgs, de Belleville, de La Villette, de Montmartre, etc., semblait s'être abattue à l'intérieur. Il était littéralement impossible de marcher à partir du passage de l'Opéra jusqu'au Gymnase. Les blouses, les casquettes, les vestons étaient presque en majorité, et l'attitude des électeurs de Barodet était celle du triomphe. Toutefois, les injures étaient rares. Ce qui caractérisait particulièrement les manifestations du vainqueur, c'était un langage goguenard à l'adresse des conservateurs. Les Barodistes affectaient de lire à haute voix, en se glissant entre les tables des cafés garnies de consommateurs, les résultats qui leur étaient favorables, en les faisant suivre de commentaires ironiques ou blessants.

Toutefois, plus on remontait vers les sommets, et plus l'attitude des groupes avait un caractère hostile.

A dix heures, dans Montmartre, les rues étaient presque désertes d'hommes; mais on rencontrait, aux environs des buttes, de nombreux groupes de femmes dont l'animation était extrême et le langage sans mesure. Les débits de boissons étaient combles vers huit heures du soir.

A minuit et demi, les rues de Belleville étaient sillonnées par des groupes nombreux de citoyens qui allaient et venaient au fur et à mesure qu'on apprenait [illegible] sur les boulevards extérieurs; chacun rentrait chez soi. Quelques cris en faveur de Barodet. De loin en loin le cri de: Vive la Commune! mais poussé timidement.

Voilà quelle a été la physionomie de Paris sur les points que nous venons d'indiquer.

Nous lisons dans la *Gazette de France*:

Il y avait hier soir grand dîner à l'Elysée.

M. Thiers paraissait rayonnant: sur son visage s'épanouissait une expression de confiance inaltérable.

Les convives appartenaient pour la plupart à la haute finance et à la chambre de commerce; nous citerons parmi eux MM. le marquis de Ploeuc, Rouland, J. de Rothschild, Alfred André, Darblay, Dagnin, président du tribunal de commerce; Noël, Jametel, Vuitry, etc., etc.

M. Thiers causait, souriant et familier, avec tous.

A onze heures, le résultat des élections arriva.

M. le président de la République le parcourut rapidement, puis, sans rien dire à personne, se dirigea fiévreusement vers la porte de ses appartements. Il ouvrit cette porte, la referma violemment en s'écriant d'une voix tremblante de colère: "Qu'on ne me demande rien, qu'on me laisse seul!"

Et il disparut, laissant ses invités fort émus de cette sortie insolite.

Le résultat de l'élection d'hier a consterné la Bourse. La rente 5 0/0, emprunt 1872, coté avant qu'on ne parlât de la candidature Barodet à 91 80, tombe aujourd'hui à 89 70. Le 3 0/0 est à 54 90. Cela fait un franc 80 centimes de baisse sur les cours de la Bourse de samedi dernier.

Nous assistons à une véritable débâcle des rentes françaises. Les républicains conservateurs sont surtout déconcertés. Ils ne savent que dire, et ce sont eux qui seraient certainement les plus disposés à approuver toutes les mesures qu'on proposerait pour leur conservation. Ils commencent à songer à la Commune dont ils riaient encore hier, et à penser que ce n'est pas seulement leur fortune qui pourra se trouver en question, mais leur liberté individuelle.

Il circule à la Bourse divers bruits politiques, mais sur lesquels il n'y a aucune certitude et qu'il faut accepter sous les plus extrêmes réserves. On parle de la retraite de MM. de Goulard, Dufaure et Rémusat.

On lit dans la *Patrie*:

On prête à M. Thiers les paroles suivantes, provoquées par une question posée par un diplomate, à propos de la conduite du parti radical: "Grâce au discours de M. Gambetta, j'ai pu mesurer l'ingratitude aussi bien que l'intelligence du parti républicain avancé."

On annonce qu'à l'instigation du ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire des préfets, une nouvelle campagne d'adresses des conseillers généraux va être entreprise en faveur de M. Thiers.

Le *Figaro* publie les renseignements qui suivent sur la soirée d'hier dimanche:

A partir de huit heures du soir, des groupes nombreux s'étaient formés devant la mairie de Montmartre, et n'ont cessé d'y stationner bruyamment jusqu'à une heure avancée. Le tumulte des conversations populaires s'élevait jusqu'aux salles où avait lieu la récapitulation des sections de l'arrondissement; mais tout s'est borné à des colloques nombreux et animés.

La population de Montmartre semblait, du reste, dès le matin, parfaitement sûre du succès de son candidat.

Au 6me arrondissement, une foule, mais aucun tapage. On a écouté avec recueillement le résultat du scrutin, même quand on a annoncé la voix unique, donnée à la mairie, au prince Napoléon, et celle remportée dans la 9me section par le comte de Paris.

Mentionnons un original qui a couru de section en section, demandant d'un air effaré le nombre de voix obtenu par Marcus Allart, et paraissant fort étonné que personne ne pût lui en donner le chiffre exact.

Dans les quartiers excentriques, dès huit heures, les divers émissaires des sections apportent les résultats partiels; chaque nouvel arrivant vient ajouter aux espérances des barodistes, et le nom de l'ex-maire de Lyon était salué par des éclats de voix de triomphe. A neuf heures, des groupes de frères et amis sont descendus sur le boulevard des Italiens pour voir la g.... des aristos.

D'abord timidement, ils accostaient les groupes, s'informant des résultats connus; au fur et à mesure que le succès radical s'affermissait, ils étaient plus hardis; à onze heures ils commençaient à être arrogants.

De la rue Le Peletier à la rue Scribe, l'agitation était extrême, les groupes revenant du boulevard des Italiens discutaient avec violence, s'indignant de l'esprit qui avait animé la majorité des électeurs, et rendant responsable le gouvernement de l'échec subi par les gens d'ordre.

Nous avons rencontré sur cette partie du boulevard plusieurs députés du comité de permanence.

Les kiosques sont entourés par une foule compacte jusqu'à la Madeleine.

En remontant vers le faubourg Montmartre, la foule est plus épaisse, plus mélangée, plus remuante.

Devant le passage Jouffroy, il est impossible de circuler.

Les chapeaux mous sont déjà en majorité et des blouses arrogantes commencent à se montrer. On entend proclamer des chiffres fantastiques.

De loin en loin, quelques frères et amis, se tenant par le bras, fendent les groupes les plus épais: "Enfoncés les aristos!" s'écrient les uns en levant leurs chapeaux; "A Chaillot! les badingueux!" hurlent les autres.

Un autre, à moitié ivre, s'est écrié grotesquement:

—Barodet, c'est la volonté du peuple. La République va enfin renaître.

Dans la rue du Château-d'Eau, nous remarquons, à un 4me étage, deux lampions à une fenêtre. C'est un *barodiste* qui a voulu illuminer.

Au-delà du Gymnase, ce n'est plus une foule, c'est une marée démocratique dont les flots trop pressés débordent sur la chaussée. C'est en vain que les sergents de ville essaient de faire circuler. De minute en minute, le faubourg St-Denis, le boulevard Sébastopol, le faubourg St-Martin, vomissent sur le boulevard leur contingent de badauds.

C'est seulement au-delà du Cirque que la circulation redevient possible.

A une heure du matin, des groupes commentent encore l'événement de la soirée, au coin des principales artères.

—Le gouvernement prussien, depuis longtemps, a pris le parti de chasser de l'Alsace-Lorraine tous ceux qui paraissent travailler en sens inverse de ses idées et de ses propres agissements. Ces jours derniers, un entrepreneur de maçonnerie, Lamberton, qui avait opté pour la France et qui faisait valoir sa nationalité, a été expulsé du territoire de l'empire. Il a été accusé de donner des secours de 150 à 200 francs aux familles dont les fils sont entrés au service de l'armée française. Les ecclésiastiques de Bitche et des environs favorisaient cette œuvre, et Lamberton recevait des sommes considérables de la Société de Saint Vincent de Paul.

UN DISCOURS DE GAMBETTA.

(Extrait de la *Patrie* du 29 avril.)

Le [illegible] Belleville [illegible] quatorze [illegible] c'est un discours-ministre, un discours-programme, mais c'est surtout un discours-réponse aux députés Arago, Carnot, Tirard et autres, qui ont quitté depuis quelques jours le camp que M. Gambetta [illegible]

C'est dans cette réponse que réside, selon nous, tout l'intérêt du document auquel le journal radical accorde une si large hospitalité. Le reste, [illegible]

Ce qui est curieux à relever dans le discours de M. Gambetta, c'est la théorie du rôle modéré, conciliant, que les [illegible] doivent jouer dans les Assemblées, et du rôle [illegible] que doivent jouer les [illegible] dans la salle du scrutin. Selon lui, —et nous avouons que sous ce point de vue il n'est pas sans justesse, —[illegible] M. Gambetta, le député peut et doit faire des concessions dans l'enceinte parlementaire; dans l'arène électorale, au contraire, les transactions seraient coupables et dangereuses;.... mais voici textuellement une partie du passage que nous signalons:

"Dans l'enceinte du Parlement, dit M. Gambetta, j'ai toujours été disposé à consentir aux transactions et aux compromis que comporte la lutte parlementaire, parce que dans le Parlement, où il n'y a pas le pays, mais seulement ses représentants, on peut, sur tel point, avec tel parti, avec tel groupe particulier, entrer, à l'aide d'un arrangement discuté, [illegible] qu'on le croit avantageux au pays. Mais quand on se présente dans l'arène électorale, quand il s'agit de puiser à la source même de l'influence des partis et que l'on demande au pays, à la nation entière, de faire sentir au gouvernement le poids qu'ils pèsent, on ne peut transiger."

Et, en revenant au point particulier, à l'heure présente, M. Gambetta ajoute:

"Au 27 avril et au 11 mai, il ne s'agit nullement de faire, dans quatorze départements français, acte de stratégie parlementaire. C'est bien là qu'apparaît la profonde erreur de l'homme éminent qui est au pouvoir! Il s'imagine qu'il suffit de transporter dans le domaine électoral les finesses, les expédients, les procédés [illegible] bien dans les couloirs de Versailles. Or, ces petits moyens ne valent rien dans la nation, parce que ce que demande le pays, ce ne sont pas des habiletés; ce dont il a besoin, ce n'est ni de finesse, ni de ruse. Que veut-il? De la clarté, de la logique et de la simplicité."

Ce coup atteint en pleine poitrine M. Thiers, qui n'est pas, on doit l'avouer, sans l'avoir mérité; mais il est aisé de voir qu'il vise surtout les députés qui se sont séparés de l'Union républicaine, et qui se prêtent "aux finesses, aux expédients, aux procédés" [illegible] M. Gambetta leur [illegible] il la leur montre encore dans les paroles suivantes, où il cherche en même temps à expliquer pourquoi il ne se sépare pas, dans les conjonctures actuelles, du groupe le plus ardent de son parti:

"On nous dit: Pourquoi ne laissez-vous pas là ces gens qui ne vous valent pas? On n'est pas homme d'Etat quand on ne sait pas *couper sa queue*. Or, couper sa queue, c'est quitter son parti, c'est le trahir.

C'est pourtant là ce qu'on nous engage par mille moyens à faire. Mais, messieurs, quand on appartient d'esprit et de cœur à un parti, quand on est prêt à résister à la fois à ses faiblesses et à ses excès, quand on est sûr de ne pas se laisser aller à ses emportements qu'à ses défaillances, on comprend alors que la véritable place d'un homme d'Etat, c'est de rester dans le rang, au milieu de ceux qui vous ont porté, qui vous ont soutenu, pour les éclairer, les instruire, les modérer quand ils s'emportent, les exciter quand ils perdent courage, pour les gouverner enfin."

Voilà qui est très bien: mais malheureusement nous avons vu M. Gambetta au pouvoir, et nous ne nous rappelons pas qu'il ait pu modérer les gens de Lyon, de Marseille, de Toulouse; nous savons qu'il a couché sous le drapeau rouge, n'ayant pas la puissance de le faire enlever; nous savons que, aux mois de mars et d'avril, il n'a pu ni éclairer, ni instruire, ni modérer la Commune—pas plus, d'ailleurs, que n'ont pu le faire ses adversaires d'aujourd'hui, alors ses amis, MM. Arago, Langlois et Tirard—et nous demeurons persuadés que, si jamais le malheur des temps veut que M. Gambetta remonte aux affaires, il ne pourra ni couper sa queue—puisque c'est le mot qu'il lui convient d'employer—ni gouverner ceux avec lesquels, comme il dit, il sera "resté dans le rang." Au contraire, il sera gouverné par eux; il sera tenu de les suivre, comme il a été tenu de le faire en cette bataille électorale, où chacun sait qu'il était opposé à la candidature de M. Baradet.

Il l'a subie cependant.

Mais ne nous arrêtons pas plus longtemps aux détails et tirons une conclusion du discours de M. Gambetta. Cette conclusion, cette moralité qu'il faut en tirer, voici, selon nous, quelle elle est. M. Gambetta, en cette occasion, a montré ce que montrent toujours, à des degrés différents, tous les chefs radicaux: de la précision et de la netteté. Il a dit les choses telles qu'elles sont, il est allé droit au but. Or, c'est là ce qui fait la force des radicaux; c'est le défaut contraire à cette qualité qui fait la faiblesse des républicains tels que les Arago, les Picard et les Favre; c'est surtout ce défaut qui mine et qui ruine les conservateurs. Si, au lieu de se livrer à mille finesses, à mille feintes, à des démarches suivies d'autres démarches contradictoires, nous savions et si le gouvernement savait comme nous ce qu'il veut, ce qu'il cherche, où il tend; ah! nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui et nous ne nous demanderions pas avec anxiété, si nous tous, conservateurs et gouvernement, nous n'allons pas être battus, écrasés par M. Gambetta, et qui pis est, par la queue de son parti, laquelle il ne peut pas couper, mais laquelle nous pourrions couper, nous, si nous avions un peu de vigueur, d'énergie, et surtout de netteté et de franchise dans nos desseins.

—La Cour des comptes vient de rendre un important arrêt sur une affaire qui fit quelque bruit l'an dernier devant la Cour d'assises de Rouen. Nous voulons parler de l'instruction criminelle suivie contre M. Janvier de la Mothe, ancien préfet de l'Eure, instruction, du reste, qui aboutit à un acquittement.

La Cour a pensé que la déclaration de non-culpabilité rendue par le jury, ne portant que sur la criminalité des faits, ne s'opposait nullement à ce que les faits constatés fussent appréciés par la juridiction compétente, au point de vue des règles spéciales de la comptabilité publique.

Elle a rendu un arrêt aux termes duquel dans le délai de six mois, MM. Janvier de la Mothe, Boulanger, ancien agent voyer en chef, Alexis Chevalier et Bourguignon devront présenter le compte général des recettes et des dépenses faites sans l'intervention des agents ordinaires, depuis le jour de leur immixtion dans le maniement des deniers publics.

En attendant, il sera pris inscription sur les biens des trois inculpés, pour sûreté du reliquat présumé dudit compte, et ce, pour conservation de l'hypothèque légale accordée en vue de l'article 2121 du Code civil.

—Les différentes manières de s'asseoir, d'après l'*Evénement*:

Les Américains ont la berceuse.

Les Turcs ont le divan et le tapis (d'où vient le proverbe: amuser le tapis.)

Les doctrinaires ont le canapé.

Les prolétaires ont le grabat de la mansarde. (Ce grabat a beaucoup servi.)

Ceux qui aiment le sofa sont des disciples plus ou moins éloignés de Crébillon.

Le lit de roses a une réputation ancienne, mais un peu surfaite. Si les Sybarites revenaient au monde, ils chercheraient et trouveraient sans doute quelque chose de mieux.

S'asseoir entre deux selles, est une position de tous les pays et de tous les temps, mais un peu fatigante et mal commode.

Sur les genoux de l'Eglise, fauteuil d'invention récente, inventé par un académicien ecclésiastique, qui ne se trouve pas bien assis à côté de M. Littré.

Etat de siége, manière nouvelle de s'asseoir pour les populations qui sont en république.

La chaise où s'asseoient les clients de M. Diafoirus: chaise percée. Quand on a longtemps occupé ce siége-là, on ne tarde pas à aller s'asseoir à perpétuité au Père-Lachaise.

Voulez-vous enfin connaître la manière de s'asseoir aujourd'hui la plus à la mode? C'est le dernier mot du genre. Un orateur parlait dans un club, je ne sais plus en faveur de qui ou de quoi. Tout à coup un assistant se lève et s'écrie: "Asseyez-vous dessus!"

—M. Babaud-Laribière, préfet des Pyrénées-Orientales, a succombé à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Son corps sera transporté à Confolens, où les obsèques auront lieu.

—Les troubles de Francfort sont terminés.

On lit dans la *Gazette de Francfort* que la police a arrêté plusieurs émeutiers dans les bois qui entourent la ville. L'un d'eux, pendant qu'on le conduisait au poste, a crié constamment: Vive la Commune!

D'après le même journal, les brasseurs de cette ville ont renoncé à l'augmentation du prix de la bière.

SPECTACLES, &c.

[illegible]

Vendredi, 16 Mai.
Bénéfice annuel de J. Kittredge.

[illegible]

JARDIN DE MAGNOLIA.

[illegible]
OUVERT CHAQUE JOUR.
[illegible]
RICHARD ROMANN.

GRAND BAL PARE

DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
A LA SALLE DE L'OPÉRA,
LE SAMEDI, 17 MAI 1873.
Le produit de ce bal devant être affecté à la caisse de Bienfaisance.

[illegible]

CONCERT-TOMBOLA

POUR
L'établissement d'une Bibliothèque
AJOURNEMENT DE QUATRE-VINGT-DIX JOURS.
Certitude d'un Tirage Complet.
$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.
Paiement en Plein de $10,000 de Lots.
$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

[illegible]

— LISTE DES LOTS —

[illegible]

Total, 10,000 lots, tous payables comptant.......... $500,000

L'argent destiné au paiement en plein de tous ces lots est déposé au "Farmers' and Drovers' Bank" de Louisville; il ne peut être employé autrement, ainsi qu'on le verra par le certificat suivant du caissier:

Bureaux de la banque des "Farmers and Drovers," Louisville, Ky., 7 avril 1873.

Je certifie qu'il y a, à la banque des "Farmers' and Drovers," un crédit du Troisième Grand Concert-Tombola qui doit être donné au profit de la Bibliothèque publique du Kentucky, cinq cent mille piastres que les Directeurs destinent au paiement en plein des lots gagnants et que la banque ne livrera que pour ce paiement.
R. S. VEECH, caissier.

[illegible]

Pour les détails complets, demandez les circulaires.
THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque publique du Kentucky, Louisville, Ky.

Avis aux dames.

Teintures et apprêts de neuf pour robes de soie, velours, popeline, grenadine, laine, &c.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons le LUNDI, 3 mars prochain, notre salon de réception rue BARONNE, No 11, [illegible]

Elles pourront se convaincre de la supériorité de notre travail [illegible]

Teintures spéciales pour deuil garanties sans déteindre.

[illegible]
E. BOURSIER & CO.

GRAND DÉPOT DE LA
BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
CHEZ MM.
QUEYROUZE & BOIS
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée.
LAURENT LACASSAGNE, Agent

CHARLES T. DUBARRY — PIERRE CRABITES

[illegible]CHERON & CO,
for the sale of [illegible] CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
[illegible]
NEW YORK. NEW ORLEANS.

[illegible] & LABORDE
COMMISSIONNAIRES
[illegible]
COGNAC.
[illegible]
La Rochelle.

Consulat de France.

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.
AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS [illegible]

L'ABEILLE

[illegible]

Société de Protection et de prévoyance des enfants.

[illegible]

L'APPAREIL DE BABCOCK.

[illegible]
J. M. GRANGER, Agent-Général.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

[illegible]

DOOLEY'S YEAST POWDER

[illegible]
T. T. WHITE & CO.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULON,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53,
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
307.......Chartres Street.......307
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'État de la Louisiane 1872.
SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour Mariages.
Bonbons fins assortis, [illegible]
Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.

SAISON DE PÊCHE
1873.
AU VIEUX

PÊCHEUR.
Manufacture de Filets et d'Articles de Pêche.

LE soussigné prévient sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture de son stock d'Articles de Pêche, sans contredit, le plus complet et le mieux assorti qui ait jamais été importé en cette ville et dont voici une courte énumération:
SEINES Coton et chanvre Mailles assorties de toutes grandeurs.
TRÉMAILLES do do.
ÉPERVIERS Coton et Fil, 4, 5, 6 et 7 pieds.
LIGNES Soie, Fil et Coton.
CARRELETS manches en deux.
CARRELETS simples.
HAMEÇONS anglais, 1ère qualité, etc. etc.
Il invite les marchands de la ville et ceux de la campagne à venir examiner son assortiment varié, afin de pouvoir en apprécier le prix et la qualité, avant d'acheter ailleurs.
A. THÉZÉ,
A l'Enseigne du — "Vieux Pêcheur,"
123...... Passage de la Bourse...... 123
Entre St-Louis et Conti.
AGENT SPÉCIAL des célèbres Hameçons de la manufacture de R. Shrimpton & Sons, Redditch (Angleterre).

NOUS DÉSIRONS QUE CHAQUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 167 de la rue du Canal, [illegible]

DIVERS.

[illegible]

GAZ BARBARIN,
[illegible]

Aux Mères de Famille.
MIGNON & SCHWEITZER,
No 166, Rue Royale.
PREMIÈRES COMMUNIONS.
[illegible]
Couronnes de Fleurs Artificielles
[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.
[illegible]
No 182 Rue du Canal.
[illegible]

PIERRE DUPONT,
[illegible]

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS
A LA MOBILE,
TENU PAR J. PACTEAU,
(Successeur de Louis J. Dubay)
No 11, Rue [illegible]
6 avril—6m

Baie St-Louis.
[illegible]

HOTEL SHADY GROVE,
A BILOXI, Mississippi.
[illegible]

ASSOCIATION DU PEUPLE
POUR [illegible]
Aux Taxes [illegible]
Bureau, No 25, rue du Camp.
[illegible]

Consulat de France.
AVIS MENSUEL—MAI 1873.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

BERNARD LACAZE vs LA DAME ELIZABETH NAGEL, [illegible] CHARLES ANDRE BERARD.
SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans [illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

TUYES, C. W. HOTT, T. [illegible] BLANCHARD vs les Commissaires Liquidateurs de l'ASSOCIATION DU THÉATRE DE L'OPÉRA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
[illegible]

C. E. GIRARDEY & CO. vs J. B. ROUX [illegible]
[illegible]
W. P. HARPER.

LA BANQUE D'ÉPARGNES ALLEMANDE vs [illegible]
[illegible]
W. P. HARPER.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE [illegible]
E. B. PACKARD, United States Marshal.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE [illegible]
E. B. PACKARD, United States Marshal.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VIGNIE & CO.
[illegible]
— A 10 heures —
MARCHANDISES ÉTRANGÈRES ET AMÉRICAINES.
BONNETERIE ET ARTICLES DE FANTAISIE.
LINGERIE DE MESSIEURS
[illegible]
UNE FACTURE DE MODES ET D'ARTICLES DE FANTAISIE.

PAR D. E. MORPHY.
Vente de Magnifiques Meubles.
[illegible]

PAR E. BOGNE & CO.
300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
200 douzaines Souliers de Philadelphie.
[illegible]

PAR BOGNE TOURNE
Vin rouge, Vin blanc, Bière, &c.
[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR
POUR OPÉRER UN PARTAGE.
[illegible] les rues Claiborne et Derbigny.
[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ.
[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.
MEUBLES!! MEUBLES!! MEUBLES!!
[illegible]

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.
Seize Terrains dans le Troisième District dans l'îlet compris entre les rues Mire, Tonti, Dabadie et Onzaga.
Joseph O. Théard contre G. Amédée Huguet et autres, pour un partage.
Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

PAR HOFFMAN MARKS & CO
300 lots linge fin de clientèle.
300 " lingerie de messieurs,
100 " chapeaux, casquettes et sacs.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — A. LEVY, encanteurs [illegible]

PAR O. VALETON
Peinture de Bridge Water.
Pour clore une consignation.
PAR O. VALETON, encanteur. — SAMEDI, 17 mai, à 11 du matin, il sera vendu, au magasin Nos. 35 et 37 rue des Magasins—
2,000 livres Peinture de Bridge Water, différentes nuances, en baquets de fer blanc de 25 livres chaque.
Conditions—Comptant. 15 mai

Epaules. Epaules. Epaules.
Pour le compte de qui il appartiendra.
PAR O. VALETON, Encanteur. — Bureaux, Nos. 35 et 37 rue des Magasins—JEUDI, 15 mai, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'entrepôt Union, rue Tchoupitoulas, entre Girod et Julia—
25 boucauts Epaules fumées.
Conditions—Comptant. 15 mai

PAR S. GUINAULT.
Vente péremptoire et sans réserve, à long crédit, de 271 terrains, près des Abattoirs, entre les Casernes et la propriété Lataste — de 251 terrains, [illegible] — et de deux Jolies Résidences, face à la rue Dauphine, près de la propriété Cheissing.
[illegible]

Petite propriété sur la rue St-Pierre.
PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse— SAMEDI, 17 mai 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Pour cause de départ.
Beaux Meubles de chambres à coucher et salon, en bois de rose; Mobilier complet de salle à manger—le tout provenant des célèbres ateliers de Mallard.
Un Piano de premier ordre, importé expressément pour le professeur D. Delcroix, de la célèbre maison Gaveau, de Paris.
Vente sans réserve.
[illegible]

Jolie Maison en briques et à étage, en parfait état, convenant bien pour demeure ou pour club.—Vente sans réserve et à long termes.
[illegible]

Une jolie Maison en bois, à étage, No. [illegible] de la rue Dauphine,
Et un Lot près de la rue Esplanade.
[illegible]

ATTENTION!
Grand Déballage!
G. MOGNE, No. 34, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIE, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.
—Aussi—
[illegible]

COLD CREAM
RACINE CALIFORNIENNE.
que le COLD CREAM [illegible]
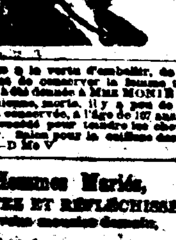
[illegible]

Hommes Mariés,
ARRETEZ ET RÉFLÉCHISSEZ!
[illegible]
COMMENT [illegible]
Célèbres Machines à Coudre de Wilson.
[illegible]
PENDANT CINQ ANS, GRATIS.
[illegible]
WILSON SEWING MACHINE Co.
No [illegible] de la rue du Canal.

L'Abeille de [illegible]
BUREAUX [illegible]
JEUDI [illegible]

FEUI[illegible]

MARIAG[illegible]

[illegible]